

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 8 septembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 14 , votants : 14

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, VENTURINI Séverine, QUEIROS Élodie, PARSONNEAU Géraldine
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHIRON Florian, JARRY Claude, PHILIPPE Jean-Pierre, GODET Guy-Marie, MAURY Anthony, COURTECUISSÉ Vincent

Secrétaire : Madame LEFEBVRE Hélène

Début de séance : 20h30

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 tel que présenté.

Point 2 : Ouverture, pour l'emploi de secrétaire de mairie, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. (DEL2021-34)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'agent administratif qui occupe aujourd'hui l'emploi de secrétaire de mairie avec le grade d'adjoint administratif, a passé avec succès l'examen professionnel lui permettant d'accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé au Conseil municipal, pour l'emploi de secrétaire de mairie, d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire, s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point 3 : Démissions du conseil municipal.

Un courrier daté du 31 Août 2021 a été adressé par M. CHARNOLÉ Pascal pour annoncer sa démission du Conseil Municipal.
Cette démission a été transmise au préfet et devient effective dès sa réception par le maire (le 6 septembre 2021).

Par ailleurs la mairie a reçu un mail de Mme PARSONNEAU Géraldine par lequel elle informe les membres du Conseil Municipal de son intention de démissionner à la date du 31 décembre 2021.

Mme PARSONNEAU souhaite néanmoins poursuivre le dossier de l'église et la mise à jour du site internet de la commune en tant que personne extérieure au Conseil.

Aux termes de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département". La démission doit être exprimée par écrit, le document doit être daté et signé par l'intéressé et rédigé en termes non équivoques. La démission est effective et définitive dès sa réception par le maire, même si le conseiller municipal se rétracte après réception de la lettre. Une démission devenue définitive ne peut donc être retirée.

Point 4 : Avenant à la convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 79. (DEL2021-35)

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Point 5 : Décision de sortie de l'actif du bien désigné ci-après : fourgon (DEL2021-36)

Dans la mesure où le fourgon Renault Trafic a été cédé il convient par délibération du conseil de le sortir de l'actif communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de sortir de l'actif le bien suivant :

Désignation du bien	N° inventaire	Année d'acquisition	Imputation M14	Valeur Brute en €	Valeur Nette en €
RENAULT TRAFIC	219	2012	21571	12 900	12 900

Point 6 : Attribution du marché de travaux de rénovation du chemin des Chétives maisons- proposition de la commission des travaux. (DEL2021-37)

Pour rappel la CAN a réalisé le raccordement du chemin des chétives maisons au réseau des eaux pluviales au 1^{er} semestre.

Après consultation de 2 entreprises de TP (BONNEAU et M'RY) et examen détaillé des propositions, la commission des travaux propose de retenir le choix de l'entreprise M'RY.

Cadre budgétaire :

- montant inscrit au budget 2021 : 15 585 €
- Devis M'RY : 15 435 €
- subvention conseil départemental : 7 762 €
- participation commune : 7 746 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise M. RY pour un montant de 15 508 € et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de CAP Relance 2021.

Point 7 : Attribution du marché de travaux de rénovation du chemin des loups- proposition de la commission des travaux. (DEL2021-38)

Après consultation de 3 entreprises pour les travaux de rénovation du chemin des loups et analyse détaillée des offres, la commission des travaux propose d'attribuer le marché à l'entreprise M'RY pour un montant de devis de 8 014 € H.T.

Cadre budgétaire :

- montant inscrit au budget : 9 000€
- Devis M'RY : 8 371 €
- Participation assurance : 2 000 €
- participation commune : 6 371 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise M. RY pour un montant de 8 371 € H.T.

Point 8 : Droit de préemption relatif à la parcelle AB0044 située au lieudit La Giboulière route de Niort à SCIECQ. (DEL2021-39)

Par le canal d'un notaire, il a été reçu en mairie, en date du 15 juillet 2021, une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) relative à la vente par Mr MOREAU, propriétaire, de la parcelle AB 44 (lieudit la Giboulière) à Mr LEITE.

Le prix de vente de cette parcelle de 671 ares serait de 27 000 € hors frais de notaire.

Cette parcelle, située entre la route de Niort et le chemin de la mariée, à proximité de l'abribus, pourrait constituer un terrain susceptible de représenter un intérêt pour la commune : espace vert dans le cadre d'un futur lotissement acquis, réalisé et financé par la société Pierres et Territoires. En contrepartie le futur lotissement pourrait intégrer 2 logements sociaux sous maîtrise d'œuvre du bailleur social Deux

Sèvres Habitat (DSH).

Le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois pour faire valoir son droit de préemption.

Il est proposé au Conseil Municipal de préempter la parcelle au prix de vente. Par ailleurs, la commune ferait appel à un huissier de justice afin de signifier la préemption au vendeur, à l'acquéreur et au notaire, ceci dans le but d'assurer le formalisme réglementaire.

Quatre élus émettent une observation et considèrent qu'il est dommageable que les modalités d'un accord avec Pierre et Territoires et DSH pour l'intégration de 2 logements sociaux dans le futur lotissement ne soient pas arrêtées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de préempter la parcelle AB 44, lieudit La Giboulière au prix de vente soit 27 000 € hors frais de notaire et d'engager un huissier de justice pour signifier la préemption.

Point 9 : Priorisation et programmation des projets de réponse aux attentes des habitants exprimés dans l'enquête effectuée au 1er semestre 2021 (projet de city-stade et plan pluriannuel d'investissements).

L'enquête effectuée auprès des habitants de la commune au 1^{er} semestre 2021 a permis de faire émerger différentes attentes parmi lesquelles des souhaits d'aménagements et d'équipements pour les enfants et adolescents, notamment la création d'un skate-park, la création d'un city-stade et le renouvellement de l'espace de jeux.

Sur la base de ces résultats d'enquête la commission travaux a référencé plusieurs projets possibles pour les années à venir, tels que l'aménagement d'un city stade, la rénovation des vestiaires du stade, la mise en place d'un parcours santé ou la rénovation de l'aire de jeux.

Afin de mesurer la faisabilité technique et financière de ces éventuels investissements et de les prioriser la commission travaux propose la création d'une sous-commission qui pourrait prendre en charge l'étude d'un projet de city-stade : cahier des charges, consultation d'équipementiers, visites d'équipements existants dans des communes voisines, chiffrage prévisionnel, plan de financement, modèle de fonctionnement, lieu d'implantation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de sous-commission et décide d'en confier l'animation, sur proposition de la commission des travaux, à Florian CHIRON.

Composition de la sous-commission : VENTURINI Séverine, QUEIROS Elodie, BILLARD Patrice, COURTECUISSÉ Vincent, CHIRON Florian et CLANCIER Catherine.

Par ailleurs la commission des travaux propose d'organiser une concertation avec le voisinage des équipements qui pourraient être créés.

Point 10 : Tarifs des salles communales et de la garderie 2021- Avenant. (DEL2021-40)

Les tarifs de location des bâtiments communaux et de la garderie pour l'année 2021 ont été délibérés uniquement pour le 1er trimestre 2021.

Il est proposé, en attendant de définir de nouvelles modalités et de nouveaux tarifs, de proroger les tarifs 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal proroge les tarifs 2020 de location des bâtiments communaux et de la garderie jusqu'au 31 décembre 2021.

Point 11 : Informations sur les travaux des commissions (travaux, communication et vie associative, affaires sociales et scolaires).

- Informations de l'adjoint délégué à la commission culture et vie associative (Patrice BILLARD) :

- La journée du patrimoine qui se déroulera le dimanche 19 septembre 2021 sera axée sur le patrimoine économique des sept communes du pôle Nord de la CAN. Il s'agira de faire visiter une entreprise sur chaque commune. Les créneaux seront uniquement sur la matinée et les entrées se feront sur présentation du pass sanitaire.

Pour la commune de Sciecq, la commission a retenu mettre à l'honneur l'entreprise PHILIPPE FLEURS.

- Les travaux de gestion du nouveau site internet de la mairie reprendront début octobre.

- Informations de l'adjointe déléguée à la commission affaires sociales et scolaires (Séverine VENTURINI) :

- Le document concernant la participation financière de la commune aux activités sportives des enfants Sciequois sera mis en ligne sur le site internet très prochainement.

- La commission se réunira pour l'organisation du Téléthon.

- Informations de M. le Maire :

- Le nouvel agent en charge de la garderie, du transport scolaire, de la gestion des locations de salles et de la mise en place d'activités socio-culturelles et sportives a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2021. Il a été employé en contrat PEC, Parcours Emploi Compétences.

- Une procédure en référé a été lancée à l'encontre des gens du voyage qui stationne illégalement sur le stade de la commune.

- Les travaux de construction des logements sociaux par Deux-Sèvres

Habitat débiteront prochainement.

Point 12 : Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Maire clôture la réunion du Conseil Municipal.

Un prochain conseil sera programmé le jeudi 21 octobre 2021

La séance est levée à 22h30 par Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil municipal

Nom prénom	Emargement
BEAUDIC Jean-Michel	
JARRY Claude	
PHILIPPE Jean-Pierre	
BILLARD Patrice	
VENTURINI Séverine	
COURTECUISSÉ Vincent	
CLANCIER Catherine	
LEFEBVRE Hélène	
PARSONNEAU Géraldine	
MAURY Anthony	
QUEIROS Élodie	
CHIRON Florian	
GODET Guy-Marie	
AYMÉ Sophie	